

EB/SC/VP

Nombre de Conseillers :

en exercice 33

présents 23

votants 31

L'an DEUX MILLE VINGT QUATRE

le : 19 JUIN 2024

le Conseil Municipal de la commune de CHÂTEAURENARD
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

en Salle d'Honneur, sous la présidence de Monsieur Marcel MARTEL, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 juin 2024

PRÉSENTS :

Mmes. S. PONCHON, A. JARILLO, ML. ANZALONE, M. LUCIANI-RIPETTI, A. SALZE
Mrs. E. CHAUVET, JP. SEISSON, C. AMIEL

Mmes. I. MILLET, F. MOURET, S. COMBE, S. LAMBERT, C. CHAUVET, MD. PAGES, C. BARRY,
N. AUBERT

Mrs. D. CHAMBON, B. CLARETON, L. IMBERT, C. ALLEMANY, L. CONSOLIN, C. LABARDE

ABSENTS EXCUSES :

Mmes et Mrs. PH. MARTIN (pouvoir à ML. ANZALONE), C. PTAK (pouvoir à D. CHAMBON),
N. BOUABDALLAH (pouvoir à M. MARTEL), D. MAHUET (pouvoir à S. LAMBERT), R. THIERS-
SIMON (pouvoir à E. CHAUVET), L. ROQUEPLAN (pouvoir à A. JARILLO), B. REYNÈS (pouvoir à
C. LABARDE), S. DIET-PENCHINAT (pouvoir à MD. PAGÈS), M. LOMBARDO (excusé sans pouvoir)

ABSENTS :

M. TEISSIER

Secrétaire de Séance : Monsieur Cyril AMIEL

20240619 – 10/DEJ07. MISE EN PLACE DU DISPOSITIF « BAFA CITOYEN »

Le service jeunesse par le biais du Point Information Jeunesse accompagne les jeunes dans une démarche citoyenne et responsable à travers l'accès aux formations BAFA.

Dans ce cadre, le Point information jeunesse collabore avec l'IFAC pour la tenue et organisation des sessions BAFA :

- une session générale durant les vacances d'Hiver et de Printemps
- une session approfondissement durant les vacances d'Automne

Chaque session dispose de 20 places.

Les jeunes Châteaurenardais sont prioritaires sur l'accès à ces formations.

Le partenariat avec l'IFAC permet de proposer un tarif préférentiel aux stagiaires de 295 € (coût d'une formation BAFA 375 €). A cela, s'ajoute les aides complémentaires de la CAF. Le coût de la formation peut donc revenir à 15 €.

La commune permet donc à 60 jeunes de se former par an à moindre coût. En contrepartie, la Commune souhaiterait développer la conscience citoyenne des jeunes à travers le BAFA Citoyen.

Les stagiaires BAFA Châteaurenardais bénéficiant du tarif préférentiel devront disposer de quatre heures de missions bénévoles et citoyennes pour l'un des services municipaux (Culture, Sports, Événementiel, CCAS Jeunesse, Scolaire, Transition écologique...). Il s'agira de promouvoir les actions du service accueillant et de participer à la tenue d'une action ciblée (Téléthon, Marché de Noël, Carnaval, Semaine bleue, Nettoyons le Sud...).

Le dispositif BAFA citoyen fera l'objet d'un règlement intérieur et d'une convention d'accueil des bénévoles.

Vu l'examen de ce dossier en commission Sport/Vie associative/Education-Jeunesse le 6 juin 2024,

Les explications du rapporteur entendues,

Après en avoir délibéré à l'unanimité

LE CONSEIL MUNICIPAL :

APPROUVE le dispositif BAFA CITOYEN et de la convention d'accueil des bénévoles,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour mois et an que dessus,

ONT SIGNÉ LES MEMBRES PRÉSENTS.

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Châteaurenard, le 20 juin 2024

LE MAIRE
Marcel MARTEL

